

TRANSMS LE 06-05-24
 REÇU LE 06-05-24
 AFFICHÉ LE
 NOTIFIÉ LE 06-05-24
 PUBLIÉ LE
 EXÉCUTOIRE LE 06.05.24



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction de la Commande Publique
 SG

DÉCISION N°24-165

**SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE N°24CCO29 – IMPRESSION PLAQUETTES SAISON CULTURELLE
 2024-2025**

Le Maire de la commune de Franconville-la-Garenne,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1 et suivants,

VU l'élection du Maire en date du 26 mai 2020,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2022, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT la procédure de consultation organisée en vue de l'attribution d'un marché n°24CCO29 portant sur l'impression des plaquettes de la saison culturelle 2024-2025,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres,

CONSIDÉRANT l'accord cadre à conclure avec la société CHEVILLON MIMETYS,

DÉCIDE

Article 1 – D'attribuer l'accord-cadre n°24CCO29 relatif à l'impression des plaquettes de la saison culturelle 2024-2025 à la société CHEVILLON MIMETYS (sise 26 boulevard du Président Kennedy – 78100 SENS) pour un montant maximum annuel de 25 000.00€ HT.

Article 2 – L'accord-cadre est conclu à compter de sa date de notification et pour un délai de 2 mois.

Article 3 – En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 – Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision.

Article 5 – La présente décision, transmise aux Services Préfectoraux et au Comptable public, sera transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Franconville-la-Garenne, 03 mai 2024

CARACTERE EXECUTOIRE
 Franconville, le 06/05/24

Xavier Melki

Maire de Franconville-la-Garenne
 Conseiller régional d'Ile-de-France

Par délégation du Maire
 L'Adjoint au Maire

Nadine Serse

Acte à classer**Decision_24-465**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-05-06T17-24-30.00 (MI252817533)**Identifiant unique de l'acte :** 095-219502523-20240503-Decision_24-465-AU (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** Décision n.24-165 relative à la signature de l'accord-cro
n.24CCO29 - Impression plaquettes saison culturelle
2024-2025**Date de décision :** 03/05/2024**Nature de l'acte :** Autres.**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics**Identifiant unique de l'acte antérieur :****Acte :** [DOC060524-06052024172032.PDF](#) **Multicanal :** Non**Groupe émetteur de l'acte :** MP

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/05/24 à 17:24

Par GIRONDIN Eddy**Transmis**

Date 06/05/24 à 17:24

Par GIRONDIN Eddy**Accusé de réception**

Date 06/05/24 à 17:29